

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 mai 2024

N° 2024 – 28

Nombre de membres

Afférents au CM :15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/05/2024

Date d'affichage

Le 27/05/2024

Objet de la délibération 2024-28 :

SDRTP lot 2 terrassement

avenant n°1

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le

1 0 JUIN 2024

Et publication ou notification

du

1 0 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 31 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusées : Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°2 - Terrassement / Réseaux à l'entreprise SDRTP pour un montant de 26 000.00€ HT.

L'objet du présent avenant concerne des adaptations chantier relatifs au déploiement de réseaux extérieurs ainsi qu'à l'aménagement du parvis Nord et la cour Sud. Ces adaptations ont permis d'optimiser le montant des travaux à réaliser dans le cadre du marché de l'entreprise SDRTP et d'aboutir à une moins-value de 1 603.35€ HT tel que détaillé dans le devis 22177-04 du 27 février 2024.

Le marché de travaux de l'entreprise SDRTP pour le lot n°2 Terrassement / Réseaux après application de l'incidence financière de -6.17% s'élève à 24 396.65€ HT soit 29 275.98€ TTC.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_28-DE
Reçu le 10/06/2024

- l'autoriser à valider le devis n°22177-04 du 27 février 2024 pour un montant de -1 603.35€ HT

-de l'autoriser à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la notification de l'avenant n°1 pour un montant de -1 603.35 € HT portant ainsi le marché à 24 396.65€ HT soit 29 275.98€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à valider le devis n°22177-04 du 27 février 2024 pour un montant de -1 603.35€ HT

-l'autorise à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la notification de l'avenant n°1 pour un montant de -1 603.35 € HT portant ainsi le marché à 24 396.65€ HT soit 29 275.98€ TTC

Pour :	13	
Abstention :	1	GUILHOT
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 31 mai 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_28-DE
Reçu le 10/06/2024